



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Compte rendu CHSCT du 20/09/2012

Présents :

M REBEIX, Président du CHSCT,

DDFIP : M MESA, DIRCOFI : M DULONG,

Assistant de prévention : M PARISOT (DDFIP),

Dr DERETZ (Médecin de Prévention),

Mme COLAS (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

FO : M HERVE

CGT : MME ANFRAY, M CARNEC, YVET et MICHEL

Solidaires : MMES METIVIER, MENET et DUMOND, M QUELLEC (secrétaire CHSCT)

Secrétaire animateur : M PRIGENT,

Expert DDFIP : Mme MAHE (AFIPA division RH), M LE GUENNIC (Division BILI).

Absents excusés : MME BRAMI (FO), Mme GERVAIS (intervenante sur la prévention des risques psychosociaux).

Ouverture de séance par le Président du CHSCT à 9h00, le quorum est atteint, les travaux peuvent débuter.

Déclarations liminaires des trois organisations syndicales.

Réponses de M REBEIX :

Surpris que les OS disent qu'il n'y a pas eu de réaction de la part de la Direction à la suite des différentes agressions.

Pour les travaux sur le site de Saint-Brieuc Prigent, on en est au stade de l'information des agents. Une société est venue pour le câblage du site. L'ergonome est passé récemment et la direction attend sa réponse.

En ce qui concerne la prise en charge des risques psychosociaux (RPS), la formation initiale a été dispensée aux chefs de services. A ce jour, elle est stoppée, suite à une note de la centrale, un enrichissement d'information doit la compléter avant de pouvoir reprendre.

Puis il est passé à l'ordre du jour modifié.

1.Approbation du procès-verbal du CHSCT du 12/04/2012.

Approuvé à l'unanimité.

2.Suivi des avis et décisions du CHSCT (25/06/2012).

Pour la délibération 12 concernant la nécessité d'une enquête après un accident : l'assistant de prévention alerte le secrétaire du CHSCT, ils déterminent ensemble de la nécessité d'une enquête. S'il y a une enquête, elle sera menée par le secrétaire du CHSCT (à défaut un des membres du CHSCT), l'assistant de prévention, un représentant de l'Administration et elle déterminera l'arbre des causes et arrêtera les

mesures préventives à mettre en place.

Avis favorable du président du CHSCT ;

Pour la délibération 13 concernant la composition de la délégation pour les visites de site : la délégation sera composée d'un membre par organisation syndicale, du secrétaire du CHSCT, du Médecin de prévention, de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail, de l'assistant de prévention et d'un membre de l'Administration.

Avis favorable du président du CHSCT.

Pour la délibération 14 concernant la réalisation d'une enquête (article 23 du règlement intérieur) suite à la visite de site Collinée Merdrignac afin d'établir l'arbre des causes ayant conduit à la situation actuelle du site : la direction indique qu'elle a mis des moyens humains suite au dernier mouvement de personnel. Elle ne s'oppose pas à une enquête, à condition de ne pas perturber le service, mais elle se pose la question de la pertinence de l'enquête. L'enquête apportera -t-elle des solutions ?

Le CHSCT indique que l'enquête n'est pas faite pour proposer des solutions qui relèvent de la compétence de l'Administration mais pour établir l'arbre des causes et connaître ainsi la ou les causes ayant conduit à la situation qui était celle de Collinée Merdrignac au moment de la visite.

3.Intervention de Mme GERVAIS sur la prévention des risques psychosociaux.

Mme GERVAIS est retenue par ses obligations professionnelles à La Réunion et ne peut être présente ce jour.

4.Examen des points suivants :

Les registres santé et sécurité au travail :

Fiche de Dinan : Le changement d'un abattant de cuvette de WC, n'est pas fait à ce jour. Cela doit être fait ces jours-ci. Les OS demandent pourquoi le site de Dinan ne dispose pas de carte d'achat. Pour l'Administration, l'attribution est en cours mais cela a pris du retard à cause du changement de responsable de site.

Fiche de Abbé Garnier à Saint-Brieuc : des odeurs proviennent du bac à graisse, il sera changé les 27 et 28/09/2010.

Fiche de Edouard Prigent à Saint-Brieuc : le nettoyage des locaux laisse à désirer, rappel des obligations du gestionnaire de site.

Pour la fuite d'eau provenant du toit, l'entreprise a été retenue, elle doit intervenir la semaine du 24/09/2012. Les joints de dilatation vont être refaits sur l'ensemble du bâtiment.

Il est à noter qu'une demande pour la réfection de tous les toits terrasses des sites du département a été faite auprès du Préfet de Région pour 2013.

Fiche de signalement :

Des fiches de signalement ont été étudiées ; elles concernent toutes des agressions verbales et menaces envers un agent.

Une sera classée dans le dossier de l'utilisateur, à la demande de l'agent, aucune autre suite ne sera donnée.

Une a donné un dépôt de plainte à l'initiative personnelle de l'agent. Il est demandé pourquoi l'Administration n'avait pas pris de contact avec l'agent. Ce à quoi elle répond qu'elle a pris contact avec l'agent hier, soit presque 3 mois après les faits.

Le CHSCT s'étonne du peu de soutien apporté jusqu'à maintenant à l'agent ou aux agents faisant l'objet d'agressions.

Le CHSCT demande que l'Administration prenne le plus rapidement possible contact avec les agents ayant fait l'objet d'une agression à partir du moment où elle a eu connaissance des faits.

Un rappel doit être fait sur la conduite à tenir en cas d'agression et sur le fait qu'**il faut impérativement remplir une fiche de signalement** afin de définir la suite à donner en accord avec l' ou les agents concernés.

Comptes-rendus des exercices d'évacuation : les exercices sont en cours sur les différents sites.

Rapport de visite du site : pas de visite depuis le dernier CHSCT.

Fiche d'accident de travail :

Lamballe : malaise d'un agent, fiche d'accident obligatoire.

Saint-Brieuc Direction : accident de trajet, chute sur les pavés.

Géomètre : chute sur chantier, rappel des consignes de sécurités.

Le Médecin de prévention demande à ce que l'on alerte la centrale sur la longueur de la procédure suite aux accidents de travail, entre la reprise à temps partiel et l'avis de la commission de réforme. Parfois les agents ont repris bien avant que la commission ne se soit réunie.

5.Avis du CHSCT sur le DUERP de la DIRCOFI.

Compte tenu des réponses apportées au DUERP et de leurs clartés, du fait qu'il n'y ait aucune remontée négative de la part des agents, que la mise à jour est en cours, le CHSCT émet un avis favorable sur le DUERP.

6.Avis du CHSCT sur les points de consultation médical.

A ce jour, il existe deux points : un à Lannion et l'autre à Saint-Brieuc. Seul celui de Saint-Brieuc est aux normes de confidentialité.

Le CHSCT regrette ce fait. Mais compte tenu de cela et bien que souhaitant un point de consultation sur chaque site, si la centrale ne met pas les moyens pour le maintien des deux sites, le CHSCT est favorable à un seul site, sous condition que tous les agents puissent bénéficier au niveau départemental d'un traitement égal.

7.Médecine de prévention.

Présentation du rapport annuel et mises à jour des fiches de risques professionnels :

Le CHSCT constate que malgré un signal d'alarme plusieurs fois tiré par le Médecin de prévention, les souffrances des agents ne font que s'accroître. Elles ont même doublé en un an.

Aucune solution ne semble être apportée. Il y a environ une quinzaine d'agents en situation de burn-out, certains ne s'arrêtent pas, les autres malgré un arrêt plus ou moins long restent fragile.

Le CHSCT demande à l'Administration ce qu'elle pense de la situation, voici des extraits de réponses : « on essaie déjà de comprendre et d'analyser la situation », « ce n'est pas nouveau », « on essaie d'améliorer la situation des agents », « on améliorera les conditions de travail, mais dans un budget restreint ». Les réponses données sont tout sauf une réponse à la question posée.

Après avoir réitéré plusieurs fois la question, l'Administration admet que la situation est inquiétante, grave. Elle annonce également que les chefs de service font de plus en plus appel à la division RH, pour gérer les situations délicates.

Le Médecin de prévention rappelle qu'en cas d'absence de celui-ci et d'urgence psychiatrique, il y a lieu de faire le 15 (SAMU).

L'assistant de prévention indique qu'une affichette expliquant les conduites à tenir en cas de RPS est en cours d'élaboration.

Au niveau des pathologies, il est plus fréquent de rencontrer des troubles musculosquelettiques (TMS). Il s'agit dans la plupart des cas de maladies professionnelles. Pour être qualifiées comme telles, il faut qu'elles soient reconnues par la commission de réforme, qui rend un avis et que la centrale notifie son accord de reconnaissance de maladies professionnelles.

Il n'y aura plus de prêt de matériel ergonomique en essai auprès des agents, parce qu'il y a un manque de temps des intervenants et suite aux difficultés de retour du matériel qui doit être testé par d'autres agents.

8.Point financier

Il reste environ 54.000 euros à engager. Le CHSCT décide de :

prendre en charge le remplacement des moquettes de Merdrignac et du bureau du chef de postes de Collinée,

prendre en charge la pose de stores à Collinée et Merdrignac, l'ensemble des deux prestations pour environ 10.000 euros.

de prendre en charge des sessions de formation sur « la gestion des violences en situation d'accueil physique » pour un coût de 1250 euros par groupe de 10 personnes. Cette formation concerne l'ensemble des agents d'accueil primaire.

de prendre en charge le test de volet sur les fenêtres du CDIF de Saint-Brieuc.

de prendre en charge le remplacement de dalles et de moquettes à Saint-Brieuc Banlieue.

Puis s'il reste des crédits, de procéder à l'acquisition de défibrillateurs, avec la formation adéquate.

Le prochain CHSCT se tiendra en octobre.

Fin de la séance à 17h10.

Force Ouvrière demande :
l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,
la prise en charge du stress des agents,
la création d'emplois statutaires,
la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,

Rappel :

Il est demandé aux collègues :

qui seraient l'objet d'agressions verbales, psychologiques ou physiques de remplir dans tous les cas une fiche de signalement informatisée,

qui rencontrent des difficultés liées à la santé et à la sécurité au travail de remplir le cahier CHS informatisé,

Ces documents sont accessibles par le site départemental ULYSSE 22, dans la rubrique les agents, santé et sécurité au travail, registre Hygiène et Sécurité :


DDFIP 22 : http://dfp220.intranet.dgfip/vie-pratique/sante_securite/registre.htm

Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHSCT:

Michèle BRAMI (titulaire) : michele.brami@dgfip.finances.gouv.fr

Bruno HERVE (suppléant) : bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr

et une copie dans la boîte de FODGFIP

	<u>BULLETIN d'ADHESION</u>	
	NOM :	Prénom :
Grade :	Indice :	
Quotité travail%		
Affectation :		
.....		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section des Côtes d'Armor.		
Fait à	le	
	Signature	